



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 28 MAI 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mardi 28 Mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la quatrième séance annuelle à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	22 Mai 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	29
<i>Nombre de pouvoir</i>	5
<i>Nombre de votants</i>	34
<i>Suffrage exprimé</i>	34

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART - Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Vincent TERGEMINA - Sabine SAUTRON - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON - Jack TAVEL – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Sarah SALAH – ALY représentée par M. Patrice SELLY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par Mme Fara ARMOUGOM

M. Axel BOUCHER représenté par M. Patrice ELLAMA

Noëlle CHANE FAN représentée par Sabrina RAMIN

Mme Sabrina RAMIN – M. LE CONSTANT Philippe – M. Jean Luc JULIE ne participent pas au vote des rapports 036 05 2024 et 037 05 2024

M. Jean François CATAN quitte la séance avant le vote du rapport N° 040 05 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240531-AR37052024-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Mairie

21 bis, Rue Georges Pompidou • 97470 Saint-Benoît • Ile de La Réunion
Téléphone 0262 50 88 00

M. Patrice ELLAMA ne participe pas au vote des rapports 047 05 2024 et 048 05 2024

Mme Christelle HOAREAU s'est absentée pour les votes des rapports 052 05 2024 et 053 05 2024

ETAIENT ABSENTS :

Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO -- Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : M. Patrice BOULEVART a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (29 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- **Par transmission en Préfecture le :** 31 MAI 2024
- **Et publication ou notification le :**
- **Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :**

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 4 Juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 11,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté 1933/2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Michèle MARIAYE,

Vu l'arrêté municipal n° 892/2024 portant abrogation de l'arrêté N° 1933/2023 à la délégation de fonction et de signature à Madame Marie Michèle MARIAYE,

Considérant la vacance du poste de 2ème adjoint au maire suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, 28 Mai 2024,

Considérant que pour assurer la continuité du fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire propose à l'assemblée :

- de maintenir le nombre d'adjoints à 11 ;
- de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et de modifier ainsi l'ordre actuel des Adjoints.

La Commission des « Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le mardi 21 mai 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 4 Juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 11,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Vu l'arrêté 1933/2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Michèle MARIAYE,

Vu l'arrêté municipal n° 892/2024 portant abrogation de l'arrêté N° 1933/2023 à la délégation de fonction et de signature à Madame Marie Michèle MARIAYE,

VU l'avis favorable de La Commission des Affaires Générales

Considérant la vacance du poste de 2ème adjoint au maire suite à la décision du Conseil Municipal de ce jour, 28 Mai 2024,

Considérant que pour assurer la continuité du fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- de maintenir le nombre d'adjoints à 11 ;

**APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A LA MAJORITE
(Mme Sabrina RAMIN – M. Philippe LE CONSTANT – M. Jean Luc JULIE
ne participent pas au vote)**

- de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire et de modifier ainsi l'ordre actuel des Adjoints.

Nombre de votant : 31

Pour : 28

Nul : 1

Blanc : 2

<i>Le Maire</i>	<i>Le Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Patrice BOULEVART</i>



Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le : 31 MAI 2024*
- *Et publication ou notification le :*
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :*

DÉPARTEMENT

974

ARRONDISSEMENT

EST

COMMUNE :

SAINT BENOIT

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

39

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M	SELLY Patrice	09/02/1980	04/07/2020
Premier adjoint	M	ISSA Ridwane	07/06/1980	04/07/2020
Deuxième adjoint	Mme	SERRANO Valentine	22/08/1979	28/05/2024
Troisième adjoint	M.	CAZAL Augustin	25/10/1978	04/07/2020
Quatrième adjoint	Mme	DAMOUR Odile	03/01/1987	28/05/2024
Cinquième adjoint	M	ROBERT Bruno	24/01/1984	04/07/2020
Sixième adjoint	Mme	CHANE KAYE BONE – TAVEL Anne	30/05/1983	04/07/2020
Septième adjoint	M	VITAL Jean Louis	04/08/1969	04/07/2020
Huitième adjoint	Mme	PAYET Sylvie	21/05/1982	28/05/2024
Neuvième adjoint	M	CATAN Jean François	04/11/1967	04/07/2020
Dixième adjoint	Mme	HOAREAU Christelle	29/10/1971	28/05/2024
Onzième adjoint	M	NIOBE Eric	14/08/1980	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	HAYANO Alicia	31/03/1961	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	CARITCHY Eric	21/06/1963	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	MARIMOUTOU TACOUN Monique	03/09/1966	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	SANDANON Daniel	24/10/1973	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	SAUTRON Marie Sabine	29/08/1975	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	GLENAC Evelyne	06/04/1976	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	ELLAMA Patrice	22/04/1976	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	TOILIBOU Anrifadjati	22/01/1977	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	SALAH-ALY Sarah	03/03/1979	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	SAINT PIERRE Charles André	16/06/1984	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	VOULAMA Ruddy	26/02/1986	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	TERGEMINA Vincent	26/03/1986	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	ARMOUGOM Fara	31/12/1987	04/07/2020
Conseiller Municipal	M.	BOULEVART Patrice	31/10/1990	04/07/2020
Conseillère Municipale	Mme	PEDRE Angélique	12/09/1997	04/07/2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240531-AR37052024-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

